

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 21/08/2024 sur www.xmarchés.fr sous la référence 2024-41CU

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Cuis

Place Charles de Gaulle 51530 Cuis

marchés@epernay-agglo.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarchés.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2024-41CU CUIS - REFECTION ET ISOLATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE - Lot 1 :

Objet de la délégation : La présente consultation concerne des travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la mairie de Cuis.

Le délai d'exécution est de 2 mois.

L'exécution du marché débute à compter de sa date de notification. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

L'ensemble du contenu des prestations est détaillé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulière

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45261410-1 - Travaux d'isolation de toiture.

Lieu d'exécution : 51530 Cuis

Critères d'attribution :

Prix des prestations 60 %

Valeur technique 40 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 31/10/2024

Montant final HT : 160 000 €

Opérateur économique attributaire :

KLEIN PERE & FILS

30 RUE HENRI DUNANT - 51200 EPERNAY

France

Mail : klein.pere.et.fils@orange.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Cuis

Place Charles de Gaulle

51530 Cuis